



international  
jeunesse  
**représentation**  
fédéralisme  
innovation sociale  
formation

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montrouge, le 04 août 2022

## Aide exceptionnelle de rentrée : victoire pour les étudiant·e·s !

Le 7 juillet 2022, le gouvernement a annoncé une série de mesures afin de faire face à la hausse des prix et donc améliorer le pouvoir d'achat de la population, intégré au projet de loi de finances rectificative 2022. Cette série de mesures comportait notamment une **aide exceptionnelle de solidarité de 100 € pour la rentrée 2022, versée aux bénéficiaires des minima sociaux, des APL ainsi qu'aux étudiantes et étudiants boursier·e·s**, soit 7,7 millions de foyers.

Cependant dans la nuit du 2 au 3 août, le Sénat, sur proposition du Sénateur LR Jean-François Husson, a supprimé cette aide. Sous prétexte de favoriser les travailleuses et travailleurs précaires, **le Sénat souhaitait en effet la remplacer par une aide exceptionnelle de 150 € versée aux bénéficiaires de la prime d'activité et de l'Allocation aux Adultes Handicapés.**

Le Sénat souhaitait ainsi sciemment priver de nombreux ménages de cette aide qui leur est pourtant vitale, d'autant plus que l'inflation, qui atteint 6,1% au mois de juillet 2022, frappe les jeunes de plein fouet. **Alors que les 2,8 millions d'étudiant·e·s attendent de leurs parlementaires d'agir en faveur de l'amélioration de leur quotidien, certains d'entre eux ont préféré faire fi de toute considération à leur égard.**

Cette décision, hors sol de la réalité des besoins de la population, a suscité le choc et l'indignation des étudiant·e·s. **La FAGE et son réseau ont en conséquence massivement interpellé les parlementaires en amont de la commission mixte paritaire** afin de revenir sur cette décision méprisante à l'égard de nombreux foyers et de centaines de milliers d'étudiant·e·s.

La commission mixte paritaire, réunie dans la soirée du 3 août, s'est accordée sur **la réintégration de l'aide exceptionnelle de rentrée pour les bénéficiaires de minima sociaux, des APL et pour les étudiant·e·s boursier·e·s.** Jeudi 4 août, la loi de finances rectificative a été adoptée à l'Assemblée nationale et au Sénat. Les étudiant·e·s allocataires d'APL et d'une bourse sur critères sociaux bénéficieront bien de l'aide exceptionnelle de solidarité de 100€, mesure demandée par la FAGE depuis plusieurs mois.

**La FAGE se félicite du travail mené avec les parlementaires** afin de réintégrer cette aide dans le projet de loi, et remercie les député·e·s et sénateur·ice·s s'engageant pour l'amélioration des conditions de vie et d'études des jeunes. **Véritable victoire pour le réseau de la FAGE et pour les étudiant·e·s**, le versement de cette aide pourra ainsi soulager de nombreuses et nombreux étudiant·e·s, dans le contexte d'une rentrée toujours plus onéreuse.

**La FAGE continuera d'agir auprès du gouvernement et des parlementaires afin de poursuivre des travaux structurels et ambitieux pour mettre fin à la précarité étudiante, en premier lieu par une réelle réforme des bourses sur critères sociaux, attendue et demandée par les étudiant·e·s.**

**Cécile Thevenet**  
Attachée de presse de la FAGE  
**06 75 33 79 30**  
[cecile.thevenet@fage.org](mailto:cecile.thevenet@fage.org)

79 rue Perier - 92120 Montrouge  
Tél. +33 1 40 33 70 70 - [contact@fage.org](mailto:contact@fage.org)

[www.fage.org](http://www.fage.org)

Organisation étudiante représentative membre du CNESER et du CNCUS.  
Association agréée de jeunesse et d'éducation populaire, membre de l'ESU et du CNAJEP